



PLAN DES MESURES D'URGENCE

FICHE AIDE-MÉMOIRE

QUOI FAIRE LORSQUE VOUS RÉINTÉGREZ VOTRE DOMICILE COMME CITOYEN?

(Hyperliens fonctionnels, vous n'avez qu'à cliquer pour une consultation)

Source : <http://www.urgencequebec.gouv.qc.ca/Fr/responsabilites-citoyens/Pages/reintegration-du-domicile.aspx>

Si les autorités le permettent et que votre sécurité n'est pas compromise, vous pouvez réintégrer votre domicile. Consultez la section « [Après un sinistre](#) » pour connaître les consignes et les recommandations à suivre pour un retour à la normale sécuritaire.



Suivez les consignes lors de la réintégration de votre domicile

Réintégrez votre domicile de jour, alors qu'il est plus facile de voir les problèmes et les dangers. Documentez l'état des lieux à votre arrivée en prenant des photographies ou en filmant les dommages subis. Avisez votre assureur afin qu'il constate les dégâts.

Avisez également l'institution bancaire qui vous a consenti un prêt hypothécaire pour déclarer les dommages. Conservez les reçus de toutes les dépenses liées au nettoyage.

S'il y a des travaux importants à effectuer avant que vous puissiez réintégrer votre domicile, sécurisez les lieux afin de tenir éloignés les pilleurs et les curieux :

- barricadez les fenêtres;
- verrouillez les portes;
- recouvrez les endroits endommagés.

Pour des services d'évaluation, de nettoyage ou de désinfection, ou pour des travaux de réparation à la suite d'un sinistre, choisissez des firmes spécialisées reconnues.



Pour remplacer des cartes, des permis ou des certificats délivrés par les ministères et les organismes gouvernementaux, vous pouvez :

- appeler Services Québec, au numéro 418 644-4545 (Québec), 514 644-4545 (Montréal) ou, sans frais, au numéro 1 877 644-4545;
- vous rendre dans un des [bureaux de Services Québec](#) où un préposé vous aidera;
- consulter le [guide électronique Cartes, permis et certificats](#), accessible dans [Portail Québec](#), à la section Citoyens.



Autres liens utiles

- [Expert après sinistre – qui choisir ?](#) – Office de la protection du consommateur
- [Matériel d'information](#) – Urgence Québec
- [Rénovation résidentielle](#) – Office de la protection du consommateur
- [Travailleurs et bénévoles : protégez votre santé](#) – Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail